

SAISINE
sur
Quel modèle de financement
pour répondre aux ambitions de l'enseignement supérieur ?
(Décision du Bureau du 21 janvier 2025 – NS250410)

L'enseignement supérieur a vécu de grandes réformes ces dernières années : lois sur l'autonomie des universités, sur l'orientation et la réussite des étudiantes et des étudiants, (Parcoursup), plan Bienvenue en France... Dans ce contexte, il nous paraît important de questionner de nouveau et de repréciser les objectifs de l'enseignement supérieur dans sa diversité¹ et de définir ses ambitions. Par cet avis, notre réflexion doit permettre de répondre aux grandes transformations économiques, sociales et environnementales qui nous attendent. Elle doit aussi approfondir l'indispensable démocratisation au service de la réussite de toutes les étudiantes et étudiants : massification, accessibilité aussi bien en termes de coûts, de places que de territoires, place de la recherche dans l'enseignement supérieur (en tant qu'outil d'apprentissage mais aussi pour obtenir des financements, identité de l'université...), orientation, formation tout au long de la vie, accompagnement et sécurisation des parcours en particulier lors des premières années d'études, etc.

Pour cela, nous devons aussi travailler aux moyens à mettre à disposition de l'enseignement supérieur pour qu'il puisse répondre aux besoins de la société. Nous proposons donc de cadrer la saisine autour de la question du **financement de l'enseignement supérieur** au regard de ses ambitions, question à la fois centrale et assez globale pour interroger sa structuration.

A titre d'exemple, les budgets des universités augmentent chaque année sans atteindre le niveau d'augmentation du nombre d'étudiantes et étudiants depuis les années 2010. La dépense moyenne par étudiant, y compris en apprentissage, atteint 12 250 euros en 2022, en recul de 1,5 % en euros constants. Le coût de formation est très différent selon les filières, principalement en raison du différentiel de taux d'encadrement. Nous verrons alors comment mieux flécher et répartir les financements, en examinant différentes modalités (par étudiant, par filière...) afin de mieux répondre aux objectifs qui devraient être ceux de l'enseignement supérieur. Cette réflexion est d'autant plus importante que la baisse démographique actuelle pourrait percuter les effectifs de l'enseignement supérieur.

Les enjeux budgétaires et financiers de l'enseignement supérieur sont directement liés aux questions de gouvernance : son organisation, la place qui y est faite aux acteurs socio-économiques mais aussi son caractère démocratique pour prendre les décisions, tel qu'il est notamment présent dans les universités et que l'on interrogera dans les structures ayant le statut juridique de grand établissement. Nous interrogerons, de même, la construction d'une politique nationale et le respect de l'autonomie des universités, ainsi que les processus de réorganisation des campus sous forme de pôles d'enseignement supérieur et les modalités de coopération existantes.

Étudier les moyens alloués à l'ensemble de l'enseignement supérieur conduira ainsi à interroger le double modèle concurrentiel entre le public et le privé ainsi que la mise en concurrence des établissements eux-mêmes (par les financements par appels à projets, ou le besoin de développement de ressources propres avec notamment la formation tout au long de la vie et l'apprentissage). Il s'agira également de questionner les relations entre l'État et les établissements

¹ Selon Campus France, la France compte plus de 3 500 établissements, publics et privés, d'enseignement supérieur : 72 universités, 25 communautés d'universités et d'établissements, 271 écoles doctorales, 227 écoles d'ingénieurs habilitées à délivrer le titre d'ingénieur, 220 écoles de commerce et de management, 45 écoles supérieures d'art publiques, 22 écoles d'architecture et 3 000 écoles et instituts privés.

d'enseignement supérieur, les critères d'allocation utilisés et leur signification (qu'est-ce qu'on entend par performance ? réussite ? ...).

Cet avis se place dans la continuité des travaux du CESE menés sur l'éducation, interrogeant les conditions de réussite personnelle, collective et de mixité sociale.

Cette saisine prendra la forme d'un projet d'avis qui débutera en janvier pour une séance plénière en septembre 2025, au moment de la rentrée universitaire.

Lors de sa réunion du mardi 21 janvier 2025, le Bureau a décidé de confier à la Commission Éducation, culture et communication la préparation d'un avis sur cette question.